



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

25/02/2022

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON

MAISON D'ARRÊT DE CHAMBERY

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARLOIRS FAMILLES

Je vous prie de bien vouloir être informés que compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire les recommandations en matière sanitaire sont assouplies.

Ainsi, à compter de lundi 28 février 2022 les dispositifs de séparation au parloir famille seront retirés

Une désinfection des boxs parloirs familles entre chaque tour sera effectué.

Les sacs de linge sont toujours autorisés à rentrer à l'établissement à l'occasion des parloirs familles à raison d'un sac par semaine et par personne détenue. Ils seront remis le jour même à son destinataire.

A votre entrée à la maison d'arrêt, nous vous demandons de remplir un questionnaire attestant que vous ne présentez aucun signe du COVID et n'avez côtoyé aucune personne testée positive au COVID ou présentant des symptômes de cette maladie.

A défaut, votre accès à l'établissement vous sera refusé.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et aux respects des gestes barrières comme pour tout établissement recevant du public.

Pour rappel, les personnes vulnérables n'ont pas à se présenter à l'établissement, la vulnérabilité étant caractérisée uniquement par les pathologies listées par la haute autorité de santé. Aucune restriction à l'âge n'est imposée.

Le chef d'établissement

M. Frank LAMOLINE
Chef d'Etablissement
Maison d'Arrêt de CHAMBERY